



**Compteurs de volume de gaz à pistons rotatifs INSTROMET modèle IRM
de désignation G 16, G 25, G 40, G 65, G 100, G 160 et G 250**

La présente décision est prononcée en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988 relatif au contrôle des instruments de mesure et du décret n° 72-866 du 6 septembre 1972 réglementant la catégorie d'instruments de mesurage : compteurs de volume de gaz.

FABRICANT :

INSTROMET B.V.
Munstermanstraat Silvode – Pays-Bas

DEMANDEUR :

ROBSA INSTROMET
CE 2714, 91027 EVRY Cedex - France

OBJET :

La présente décision complète la décision d'approbation n° 95.00.353.003.1 du 29 décembre 1995 (1) qui complétait le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° NL 91/E140 du 4 juillet 1991 modifié par les certificats n° E 140/1 à E 140/10, et les certificats n° E 140/11 à E 140/18 délivrés par le Nederlands Meetinstituut (NMI) au Pays-Bas relatifs aux compteurs de volume de gaz à pistons rotatifs INSTROMET modèle IRM de désignation G 16, G 25, G 40, G 65, G 100, G 160 et G250.

CARACTERISTIQUES :

Les compteurs faisant l'objet de la présente décision diffèrent des modèles approuvés par la décision et les certificats précités par leurs dynamiques de mesure.

Les caractéristiques sont les suivantes :

DESIGNATION	DEBIT MINIMAL (m ³ /h)	DEBIT MAXIMAL (m ³ /h)
G16	0,4	25
G25	0,5	40
G40	0,65	65
G65	0,8	100
G100	1	160
G160	1,6	250
G250	2,5	400

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Le numéro d'approbation de modèles figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision est identique à celui fixé par la décision n° 95.00.353.003.1 précitée.

DEPOT DE MODELE :

Les plans et schémas permettant d'identifier les modèles sont déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile de France et chez le fabricant sous la référence DA 13-1608.

VALIDITE :

La présente décision est valable jusqu'au 1^{er} juillet 2001.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines,

J.F. MAGANA

1) Revue de métrologie, n° 4-1996, page 17